



Règlement

Organisés par le Centre des Écritures Dramatiques Wallonie- Bruxelles (CED-WB), ces Prix ont pour originalité d'être attribués exclusivement par des metteur·e·s en scène. Ces Prix visent à encourager et valoriser les écritures dramatiques contemporaines, et à les mettre en contact direct avec celles et ceux qui sont les plus à même de leur donner vie sur scène.

► CONDITIONS

- Le concours est *réservé aux autrices et auteurs dramatiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles*.
Par « de la Fédération Wallonie-Bruxelles », est entendu : des autrices et auteurs qui sont soit de nationalité belge, soit résident·e·s en Belgique et y exercent leurs principales activités depuis au moins un an.
- La pièce de théâtre proposée doit être :
 - originale (pas de traduction ni d'adaptation) ;
 - écrite en français ;
 - terminée après le 1^{er} janvier 2017 ;
 - jamais montée professionnellement en Belgique et libre de droits pour la Belgique et la France.
- Chaque autrice et auteur ne pourra présenter qu'un seul texte.
- Un même texte ne pourra être présenté à plusieurs éditions des Prix.

► COMPOSITION DES JURYS ET PRÉ-JURY

Deux jurys seront constitués :

- Le jury du Prix des Metteurs en Scène « *en Belgique* » sera composé de metteur·e·s en scène travaillant en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Le jury du Prix des Metteurs en Scène « *hors Belgique* » sera constitué de metteur·e·s en scène exerçant hors Fédération.

Les organisateurs transmettront les textes de manière anonyme aux membres des deux jurys. Les membres des jurys ne pourront soumettre de texte.

Si le nombre de candidat·e·s aux Prix s'avère supérieur à douze, un pré-jury chargé de présélectionner les textes en lice, pourra être constitué. Il comprendra des metteur·e·s en scène et des membres du comité de lecture du CED-WB.

► PRIX

Chaque jury accordera un prix et éventuellement des "mentions spéciales" qui pourront être valorisées par les autrices et auteurs dans la promotion de leur pièce.

Une bourse du CED-WB d'un montant de 1.250 € sera remise à :

- L'autrice ou auteur primé·e par le jury « *en Belgique* » ;
- Et à l'autrice ou auteur primé·e par le jury « *hors Belgique* ».

En outre, un minimum de 200 exemplaires de chacune des pièces primées sera acquis par le CED-WB et/ou ses partenaires en vue d'une diffusion dans les milieux littéraires et théâtraux en Belgique et à l'étranger.

Si le texte n'est pas édité et si l'auteur ne trouve pas d'éditeur dans les trois mois suivant l'annonce des Prix, le CED-WB éditera une brochure hors commerce dudit texte (éventuellement avec un partenaire).

► PLANNING DES PRIX 2020

- Les textes devront être envoyés pour le **14 septembre 2020**.
- Le jury « *en Belgique* » se réunira en décembre 2020.
- Les membres du jury « *hors Belgique* » voteront par correspondance en décembre 2020.

► REMARQUES PARTICULIÈRES

- Les participant·e·s s'engageront par écrit à accepter et respecter le présent règlement.
- Les deux prix (jurys « *en* » et « *hors* » Belgique) sont cumulables.
- Les jurys et le pré-jury ne seront pas tenus de commenter et/ou argumenter leurs décisions. Les "mentions spéciales" n'entraînent pas automatiquement de suivi. Cependant, des propositions de prolongements pourront être faites en fonction des moyens disponibles et/ou des partenaires qui pourraient se présenter.
- En accord avec les jurys, les organisateurs pourront décider de ne pas attribuer de prix, sans avoir à se justifier publiquement.
- Le CED-WB pourra s'associer à d'autres partenaires, pour financer d'autres prix et prolongements.
- En cas de litige, et après avoir entendu les parties, le bureau du CED-WB tranchera sans appel.

► MODALITÉS D'ENVOI DES TEXTES

- Chaque participant·e doit envoyer sa pièce en format Word (y compris pour les textes déjà publiés) pour le **14 septembre 2020** à l'adresse :
concours@ced-wb.be
Un accusé de réception lui sera envoyé·e.
- La première page du texte comprendra : le titre de la pièce, le nom de l'auteur et la date de fin d'écriture.
- La pièce doit être paginée.
- Le mail d'envoi comportera les coordonnées du participant (N° de téléphone + adresse postale) et la mention d'acceptation et de respect du présent règlement.

► SECRÉTARIAT DES PRIX

Le secrétariat des Prix est géré par Vincent Romain, coordinateur du CED-WB, et Marie Alaimo, gestionnaire administrative.



**GENTRE DES
ECRITURES
DRAMATIQUES**
WALLONIE-BRUXELLES

19 Place de La Hestre
(Espace culturel provincial)
B-7170 Manage - Belgique
+32 (0)64 23 78 40
info@ced-wb.be www.ced-wb.be